

CONVOCAATION

Date : 20 mars 2025

Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 25
Votants : 31
Pouvoirs : 6
Absent : 8

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

0 4 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

0 9 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme FAZAL, Mme HAMADOUCHE, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, M. KA, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

30 CCAS - Subvention de fonctionnement

■ **Rapport de présentation :**

Thierry BROCHOT, Adjoint

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Creil est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par la Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Il accompagne les seniors dans la vie quotidienne et se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires), le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés). Il développe des lieux d'échange et de convivialité tels que le CESAM et facilite l'accès aux droits des creillois.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de valoriser le montant de la subvention d'un montant de 30 000 euros. Au titre de l'année 2025, de verser une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1 720 000 euros.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 7 mars 2025,
Considérant le besoin de trésorerie pour le fonctionnement du CCAS,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-30DEL_CM020425-DE

S²LOW

■ **Vote**

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 720 000€ au CCAS.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

09 AVR. 2025

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



La secrétaire de séance

